

La déclaration de Monaco du projet aDvANCE

Le 18 décembre 2004

“Dans chaque culture, et depuis toujours, les gens ont dansé – pour célébrer, pour exprimer le deuil, pour divertir et pour faire passer un message, pour faire un lien entre le corps et l’esprit, et pour créer des moments de beauté et de transformation transcendants. Temporaire et passagère, la danse communique des messages forts, franchissant des barrières culturelles et linguistiques. Plus forts que les paroles, les danseurs incarnent des messages forts sur les drames centraux de la vie humaine - spirituels, intellectuels, esthétiques ou politiques...”

“Le changement de carrière d’un danseur est inévitable, et fait, par conséquent, une partie intégrale de sa vie”.

- Mindy N. Levine, Beyond performance: Building A Better Future For Dancers And The Art Of Dance (2004).

Pendant ces dix dernières années il y a eu une prise de conscience internationale grandissante en ce qui concerne les multiples dimensions du changement de carrière. Suite à l’initiation et au développement des quatre programmes de reconversion officiels qui ont été organisés entre 1973 et 1986 (au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, au Canada et aux Pays-Bas), des initiatives ont été prises dans de nombreux pays pour améliorer les conditions de travail des danseurs, et leur capacité d’aborder le sujet de leur changement de carrière.

Il reste des défis importants. Le projet aDvANCE a été initialisé pour effectuer une recherche internationale, et pour écrire un plaidoyer à ce sujet. Quelques observations :

“Aucun travail ne demande un entraînement aussi intensif, et aucun travail est tant estimé en tant que contribution à la culture, pour être si peu rémunéré...”

“A la longue, la vitalité des activités de danse elle-même, nécessitera de l’attention pour le bien-être des personnes impliquées...”

“L’insuffisance de l’aide à la reconversion ne crée non seulement pas des défis signifiants pour les danseurs individuels, mais se traduira également par un coût social sous forme de capital humain gaspillé”.

- William Baumol, Joan Jeffri and David Throsby, Making Changes: Facilitating The Transition Of Dancers To Post-Performing Careers (2004).

Des participants de quinze pays se sont rassemblés du 16 au 18 décembre 2004 à Monaco afin de commenter, et de faire des remarques à propos de ces documents. Les participants approuvaient les conclusions et les recommandations de ces rapports, et se sont accordés sur les points suivants :

- L'assistance donnée aux danseurs dans le domaine de changement de carrière, est un indicateur clé du degré dans lequel une communauté met en valeur la danse et le danseur professionnel.
- Les danseurs, les écoles de danse, les professeurs, les compagnies de danse et leur personnel, les autres organisations de danse, les gouvernements et leurs agences, les distributeurs de subventions et sponsors, le public, et la société dans un sens plus large ... tous une responsabilité en ce qui concerne les défis de changement de carrière.
- Le danseur professionnel dispose d'un énorme savoir-faire transférable, qui est d'une grande importance pour le marché du travail et pour la société en général.

Ensuite, les participants ont pris les décisions suivantes :

- De coopérer, afin de développer des méthodes pour fournir des services de reconversion à l'attention des danseurs, appropriés aux circonstances particulières de chaque communauté, et à tous les danseurs professionnels dans cette communauté ; et de s'entraider sur le plan international.
- De rassembler et de partager des informations – comme, à titre d'exemple, des solutions de meilleures méthodes, la recherche, et d'autres outils – par le moyen de l'International Organization for the Transition of Professional Dancers (l'Organisation Internationale pour la reconversion de danseurs professionnels), ou son site-web www.iotpd.org
- D'encourager des solutions de changement de carrière par le moyen de relations existantes, et de nouveaux partenaires, l'intérieur, aussi bien qu'à l'extérieur de la communauté de danse.
- De plaider pour:

La reconnaissance du fait que les danseurs devraient pouvoir prétendre au même statut que d'autres professionnels, y compris la compensation et les autres conditions de travail.

La reconnaissance du fait que les danseurs ont des intérêts spécifiques à leur carrière, nécessitant des solutions prévues à cet effet.

L'aide financière nécessaire, et pour la reconnaissance du fait que l'investissement dans la mise en place d'une nouvelle formation des danseurs est un impératif éthique, qui fait partie des coûts de la danse, et qui bénéficiera, à long terme, non seulement aux danseurs, mais aussi à la société.

- De se rassembler à nouveau en 2006, à l'occasion du Vingtième Anniversaire du Programme Néerlandais de Reconversion Professionnelle.